

LIVRE DES RÈGLEMENTS  
RÈGLEMENT NUMÉRO AO-XXX

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Les dispositions et les règles de stationnement prévues à l'annexe « D » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) sont modifiées telles qu'indiquées à l'annexe 1 du présent règlement ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante ;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 JUILLET 2025.

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	10 juin 2025
Adoption du règlement :	8 juillet 2025
Publication et entrée en vigueur du règlement :	xx juillet 2025

---

Dossier 1255069003

DOCUMENT ANNEXE A LA  
RESOLUTION CA25 16 0XXX  
DU 8 JUILLET 2025

# ANNEXE 1

## Règlement 1171

### Annexe « D »

#### Règles relatives au stationnement

#### Virages à droite ou à gauche interdits

##### Virage à gauche :

~~Côte-Sainte-Catherine, Côte du Vésinet, Beloeil et McCulloch :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine de faire des virages à gauche sur les avenues Beloeil, Claude-Champagne, Côte du Vésinet et McCulloch de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement.~~

~~Claude-Champagne :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine de faire des virages à gauche sur l'avenue Claude-Champagne de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement, sauf pour les autobus.~~

~~Côte-Sainte-Catherine et Bloomfield :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche sur l'avenue Bloomfield.~~

~~Côte-Sainte-Catherine et Maplewood :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine de faire un virage à gauche à l'avenue Maplewood.~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine de faire un virage vers l'avenue Maplewood entre 7 h et 9 h du lundi au vendredi.~~

~~Côte-Sainte-Catherine et Pagnuelo :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine de faire un virage à gauche vers le sud sur l'avenue Pagnuelo entre 7 h et 9 h et de 16 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement.~~

~~Côte-Sainte-Catherine, Ainslie et Dunlop :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine de faire des virages à gauche sur les avenues Ainslie, Dunlop et Wiseman de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement.~~

~~Côte-Sainte-Catherine et Wiseman :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche sur l'avenue Wiseman.~~

~~Laurier et Côte Sainte-Catherine :~~

~~Règle supprimée~~

**Virage à droite :**

~~Côte Sainte-Catherine, Beloeil et Pagnuelo :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule, sauf les autobus, venant de l'ouest sur le chemin de la Côte Sainte-Catherine de faire des virages à droite sur les avenues Beloeil et Pagnuelo de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement.~~

~~Côte Sainte-Catherine et McDougall :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte Sainte-Catherine de faire un virage à droite sur l'avenue McDougall, entre 16 h et 19 h.~~

~~Davaar et Côte Sainte-Catherine :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant du nord sur l'avenue Davaar de faire un virage à droite sur le chemin de la Côte Sainte-Catherine.~~

~~Van Horne et ruelle à l'ouest de Hutchison :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur l'avenue Van Horne de faire un virage à droite dans la ruelle entre Hutchison et Durocher.~~

**Virage à gauche :**

~~Côte-Sainte-Catherine et Ainslie :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers le nord sur l'avenue Ainslie de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h, du lundi au vendredi.~~

~~Côte-Sainte-Catherine et Beloeil:~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers le sud sur l'avenue Beloeil de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi.~~

~~Côte-Sainte-Catherine et Bloomfield :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers le nord sur l'avenue Bloomfield.~~

~~Côte-Sainte-Catherine et Claude-Champagne :~~

~~Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers le sud sur l'avenue Claude-Champagne de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi, sauf pour les autobus.~~

#### Côte-Sainte-Catherine et Côte du Vésinet :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers le sud sur la Côte du Vésinet de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi.

#### Côte-Sainte-Catherine et de Vimy :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers le nord sur l'avenue de Vimy de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h, du lundi au vendredi.

#### Côte-Sainte-Catherine et Dunlop :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers le nord sur l'avenue Dunlop de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h, du lundi au vendredi.

#### Côte-Sainte-Catherine et Maplewood :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers le sud sur l'avenue Maplewood.

#### Côte-Sainte-Catherine et McCulloch :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers le sud sur l'avenue McCulloch de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi.

#### Côte-Sainte-Catherine et Pagnuelo :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers le sud sur l'avenue Pagnuelo entre 7 h et 9 h et de 16 h à 18 h, du lundi au vendredi.

#### Côte-Sainte-Catherine et Wiseman :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers nord sur l'avenue Wiseman.

#### Laurier et Côte-Sainte-Catherine :

*Règle supprimée*

#### **Virage à droite :**

#### Côte-Sainte-Catherine, Beloeil et Pagnuelo :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule, sauf les autobus, venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine de faire des virages à droite sur les avenues Beloeil et Pagnuelo de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi inclusivement.

#### Côte-Sainte-Catherine et Maplewood :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à droite vers le sud sur l'avenue Maplewood entre 7 h et 9 h du lundi au vendredi.

Côte-Sainte-Catherine et McDougall :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine de faire un virage à droite sur l'avenue McDougall, entre 16 h et 19 h.

Davaar et Côte-Sainte-Catherine :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant du nord sur l'avenue Davaar de faire un virage à droite sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Van Horne et ruelle à l'ouest de Hutchison :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur l'avenue Van Horne de faire un virage à droite dans la ruelle entre Hutchison et Durocher.